

1 minute  
pour  
comprendre

la RdR  
Alcool

## Intégrer la RdR Alcool dans un service

L'intégration de pratiques de RdR Alcool dans les modalités d'accueil et les pratiques professionnelles des ESSMS va dans le sens des **recommandations** de la **Haute Autorité de Santé**. Pour certaines organisations il peut s'agir d'un **changement** conséquent dans le fonctionnement et dans les pratiques des professionnel·le·s.

Ce **processus** doit être piloté, organisé et se faire avec l'implication de toutes les parties prenantes : professionnel·le·s et personnes accueillies. Il comprend une phase d'**élaboration** et de **préparation**, suivie d'une phase d'**expérimentation** avant la **pérennisation** des nouvelles pratiques.

Pendant la première phase il s'agira pour tous les professionnel·le·s de se familiariser avec l'approche RdR Alcool pour intégrer le **nouveau regard** porté sur l'alcool et les personnes qui consomment et en comprendre les **principes d'action**.

Sur la base d'un diagnostic des pratiques existantes et des besoins des personnes, il s'agira ensuite de concevoir de **nouvelles règles** permettant aux personnes de consommer dans le cadre prévu par la loi dans un environnement protecteur et inclusif. Ces nouvelles règles devront indiquer les lieux et horaires où il est possible de consommer, le type d'alcool et l'organisation des consommations...

Il s'agira également pour chaque organisation de réfléchir aux **espaces de consommation** et de budgéter l'achat de matériel (alimentation, signalétique, mobilier...) et de supports d'informations (flyer, affiches...) qui seront destinés à réduire les risques liés aux consommations.

Pour installer un accueil adapté aux besoins des personnes, il est conseillé d'engager une phase d'**expérimentation** pendant laquelle les professionnel·le·s et les personnes pourront tester et ajuster une nouvelle organisation. Dans une logique de **pérennisation** il sera nécessaire de faire évoluer les documents institutionnels comme le livret d'accueil, le projet de service ou le règlement de fonctionnement.

L'intégration de la RdR Alcool participe de l'**amélioration des services** proposés aux personnes.